



## Partage des biens (épargne salariale) suite au divorce

Par **GERARD MICHELE**, le 27/11/2008 à 13:56

Je suis en procédure de divorce - rupture de la vie conjugale de puis plus de 2 ans -rnnous étions mariés sous le régime de la communauté - pas de contrat de mariage-rnnous avons 2 enfants qui vivent avec moi à Bordeaux - lui vit en région parisienne-rnnous avons tous les 2 l'autorité parentale, -rn l'ordonnance de non conciliation a eu lieu en février 2008 -rn Mon futur ex-mari est employé chez TOTAL il bénéficiait d'une épargnale salariale bloquée pendant 5 ans -rn Je pense avoir droit à la moitié de cette somme ?rn Il refuse de la donner et déclare qu'il ne peut pas la débloquer - je crois qu'en cas de divorce est un des cas de déblocage anticipé- rn Pouvez vous me conseiller : ai je droit à la moitié de cette somme ? peut il la débloquer ? et que faire en cas de refus de sa part ?rn MERCI

Par **HUDEJU**, le 27/11/2008 à 18:44

Bonsoirrn nest ce que vous , vous travaillez ?

Par **JEAN40**, le 10/02/2009 à 22:30

Bonsoir,rn Ils existent des cas de déblocages possible par anticipation concernant l'épargne entreprise, pour cela ;rn Un déblocage anticipé peut être effectué :rn - en cas d'acquisition ou d'agrandissement de la résidence principale ;rn - si le salarié se marie ou signe un PACS ;rn - en cas de naissance ou d'adoption, s'il s'agit d'un troisième enfant ;rn - **en cas de divorce, de**

séparation ou de rupture de PACS si cela entraîne la résidence habituelle ou partagée d'au moins 1 enfant chez l'épargnant ;rn- en cas de cessation du contrat de travail ;rn- en cas de création ou reprise d'une entreprise artisanale, commerciale, agricole ou industrielle par le salarié, son conjoint, ou ses enfants ;rn- en cas d'invalidité, au 2ème ou 3ème degré, du salarié, de son conjoint ou de ses enfants ;rn- en cas de surendettement du salarié. La demande de déblocage doit être faite dans les 6 mois qui suivent la survenue de l'élément le permettant.rnrnDonc si tu rentres dans ces critères, tu devrais pouvoir le faire.rnBonne soirée